

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Du 24 juillet 2020

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absent excusé : Sébastien GARRIGUES.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Vote des Budgets Primitifs de la Commune, de l'assainissement et du lotissement La Source ;
- 2) Personnel : création de poste ;
- 3) Bail de l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère à Magrin ;
- 4) Désignation des délégués AGEDI ;
- 5) Questions diverses.

■ Vote des budgets primitifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « la Source ».

COMMUNE

M. le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 466 686,04 €	1 466 686,04 €
Section d'investissement	1 596 798,21 €	1 596 798,21 €
TOTAL	3 063 484,25 €	3 063 484,25 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	374 504.83 €	374 504.83 €
Section d'investissement	404 296.34 €	550 284.77 €
TOTAL	778 801.17 €	924 789.60 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Ce budget en suréquilibre, permettra de remédier aux éventuelles défaillances des systèmes d'assainissement quelque peu vieillissants.

Lotissement « la Source »

M. le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	157 309.90 €	157 309.90 €
Section d'investissement	164 844.80 €	164 844.80 €
TOTAL	322 154.70 €	322 154.70 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

M. le maire remercie particulièrement Patrick FRAYSSIGNES et Marc ANDRIEU pour leur implication dans la préparation de ces documents.

■ **Création de poste**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à la cantine de Ceignac, en raison du nombre important d'enfants qui déjeunent à la cantine.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à 6 heures par semaine, pour assurer le service des repas aux enfants qui déjeunent à la cantine de Ceignac à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2020,

Filière technique ; Cadre d'emploi : adjoint technique ; Grade : adjoint technique :

- ancien effectif à temps non complet 4
- nouvel effectif à temps non complet 5.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à la cantine de Ceignac.

■ **Bail de l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Magrin.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Magrin va se libérer, M. Romain MONDY ayant fait connaître son souhait de quitter les lieux début août 2020.

M. Alain MARTY est preneur de cet appartement.

M. le Maire donne lecture du bail qui sera signé avec M. Alain MARTI, bail qui fixe le prix de cette location à 300.00 € par mois avec le versement d'une caution égale à un mois de loyer soit 300.00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes du bail et mandate M. le Maire afin qu'il signe toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de ce bail avec M. Alain

MARTI, étant précisé qu'il est entendu avec ce dernier qu'il rentrera dans les lieux courant août, à une date qui sera entendue avec l'ancien locataire ; le paiement du loyer d'août sera donc proratisé en fonction du nombre de jours d'occupation de cet appartement par M. Alain MARTI.

■ **Désignation des délégués AGEDI.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de son élection, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

Notre commune relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué par mi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Eric CARRARA comme délégué de la commune de Calmont au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- Autorise M. le maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

■ **Questions diverses**

→ Projet d'aménagement de la maison des habitants à Magrin : un nouveau comité de pilotage doit être mis en place suite au renouvellement du conseil municipal. David MAZARS, Marc ANDRIEU, Franck ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Eric CARRARA, Michèle BOUTONNET, Suzanne GINISTY, Céline TRUEL, Catherine MOYSSET composeront ce copil au côté des membres non élus.

Les deux architectes en lice pour ce projet seront contactés pour une présentation de leur projet en début de séance du prochain conseil municipal et il sera repris contact avec le comité d'animation de Magrin en septembre.

→ Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le syndicat mixte du Bassin Versant du Viaur : Marc LAFAGE est désigné titulaire et Suzanne GINISTY, suppléant.

→ L'administration fiscale a désigné les commissaires qui siègeront à la commission communal des Impôt Directs ; il s'agit de Franck ANDRIEU, Michel COUFFIGNAL, M-Christine MAZARS, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, J-François REY, Dominique CAVAROC, Marie-Laure FUGIT, commissaires titulaires et Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GUILLEMIN, Elian BOUSQUET, Eric LAGARDE, Didier GAYRARD, Catherine MOYSSET et Noémie REBOUL, commissaires suppléants.

→ Voici les prochaines réunions à noter sur les agendas :

Lundi 24 août 2020 à 20 h 30 en mairie : conseil municipal ;

Jeudi 3 septembre à 20 h 30 à la médiathèque : réunion pour la prochaine lettre municipale ;

Mercredi 29 juillet à 17 h rencontre avec Alain MARC et les grands électeurs ;

Vendredi 31 juillet à 14 h à l'école de Magrin pour le projet d'installation de l'élévateur avec l'entreprise chargée des travaux.

→ Sera programmée à l'automne la visite de l'ESTA de Ceignac avec les élus et les membres du CCAS.

→ Repas cantine : la MFR de Naucelle livrera les repas aux cantines municipales pour l'année scolaire 2020/2021 au tarif de 3.28 TTC/repas contre 3.25 aujourd'hui. Cette augmentation du prix du repas payé par la commune ne sera pas répercutée aux familles.

→ Parrainage civil : il est demandé aux élus de se positionner pour le prochain conseil municipal en faveur ou non pour célébrer cette manifestation.

→ Projet de lotissement EPONA : M. le maire fait état du rendez-vous qu'il a eu le 15 juillet dernier avec M. GALIERES, lotisseur et M. CALMELS, un des propriétaires du terrain.

Leur ont été exposées les remarques effectuées par les membres du conseil municipal sur le projet de lotissement qui comprend 35 lots, à savoir les problèmes d'entretien de la voirie (dénivellement), la gestion des eaux pluviales, le manque d'espaces verts et la concentration des futures habitations sur des petites surfaces. Affaire à suivre, M. le maire indiquant qu'une estimation du terrain a été demandée aux services du Domaines afin de pouvoir négocier avec le lotisseur dans le cas où la commune préempterait, ce qu'elle ne se refuse pas d'effectuer.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h.